

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 11 FEVRIER 2021

CR2021-1

L'an deux mille vingt et un, et le 11 février, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 5 février 2021, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, dans la salle polyvalente de la commune de Miremont (31190).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	P	MIREMONT	Claude DIDIER	P
AURIBAIL	Serge MARQUIER	A	PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	P
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	P	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélie CANTIE	A
BEAUMONT SUR LEZE	Patrick BECOURT	P	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	P
BRIE	Daniel BELONDRADE	P	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	P
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	P
CAUJAC	Marc MIRANI	P	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Danielle DALE	P
DUFORT	Michel DEL PONTE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Eric GALAUP	E
ESPERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	P
ESPLAS	Eric MARTY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Nathalie SOULOUMIAC (S)	P
GAILLAC TOULZA	Hubert MESPLIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	Pouv
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Claude LAFON	P
GREPIAC	Dominique MARQUET	P	TERRES DU LAURAGAIS	Jean-Claude LANDET	Pouv
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Dominique LLANAS	A
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	E
LABRUYERE DORSA	Henri Pierre BRANCOURT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	P
LAGARDELLE SUR LEZE	Jean DEJEAN	A	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	P
LAGRACE DIEU	Mickaël PAGNAC (S)	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marielle PEIRO	P
LISSAC	Guy MERCADIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Francette ROS-NONO	Pouv
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Nadine ROUGE	E
MAURESSAC	Christophe FREZOU	P	TERRES DU LAURAGAIS	Delphine TATAREAU	P
MAZERES	Louis MARETTE	E	TERRES DU LAURAGAIS		

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Jean-Pierre AZALBERT - Directeur
- Monsieur Benoît VIALAN - Responsable technique
- Mickaël PROUCELLE - Responsable usine
- Madame Nelly MARRASSE - Responsable administrative
- Madame Emilie FREYCHE - Comptable
- Madame Viviane DARAM - Assistante de direction

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

Date de la convocation : 5 février 2021

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Monsieur Christian ANDRIEU (TDL) est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

II. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 décembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'élaboration du budget primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire (articles L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, lui-même de caractère décisionnel.

Une délibération doit être prise avec pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en prendre acte.

M.PALLEJA demande des informations complémentaires concernant l'affectation (fonctionnement ou investissement) pour l'achat d'engins.

Mme FREYCHE précise que le montant de l'achat des engins est inclus dans les 2 000 000 € prévu au budget de l'investissement.

M. PACHER précise qu'il vaut mieux, au vu du coût de la location, recourir à l'achat d'un engin.

Après en avoir débattu, le Comité prend acte à l'unanimité du Rapport d'Orientation Budgétaires.

FINANCES

I. Dossier attributif de subvention aep programme départemental 2020

Monsieur le Président indique que le syndicat a délibéré le 23 janvier 2020 et a déposé au titre du Programme Départemental 2020, une demande de subvention pour les travaux suivants :

- Réhabilitation et sécurisation du réservoir de Jouany 2ème tranche financière pour un montant de 332 632.00 €,
- Dévoiement de la canalisation de refoulement entre la station de pompage de Marquet et le réservoir de Louise - 2ème tranche financière pour un montant de 426 300.00 €,
- Renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et du surpresseur de Calmont pour un montant de 391 100.00 €,

- Honoraires, Aléas et frais divers pour un montant de 119 968.00 €
Soit un montant de demande de 1 270 000.00 € H.T. au titre du programme 2020.

Par courrier du CD31 du 9 novembre 2020, le syndicat a été informé sur les travaux inscrits au titre du programme départemental 2020 soit :

1. Une deuxième tranche financière et solde inscrite pour un montant de 331 432.00 € HT (montant de la subvention en **attribution directe** 66 286.40 €) pour la réhabilitation et sécurisation du réservoir de Jouany - Aignes.
2. Une première tranche financière inscrite pour un montant de 50 000.00 € HT (montant de la subvention **sans attribution directe** 10 000.00 €) pour le renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et abandon du surpresseur de Calmont.

Le dévoiement de la canalisation de refoulement entre la station de pompage de Marquet et le réservoir de Louise sur la commune de Gaillac-Toulza pour une deuxième tranche financière n'a pas été retenu. Le service a informé par le dossier attributif 2019 le CD31 que nous allions réaliser ces travaux en régie et l'inscription faite en 2019 au titre de la première tranche financière s'avère couvrir les dépenses éligibles.

Conformément à la demande du CD31 formulée dans son courrier précité, il faut déposer un dossier attributif avant le 1^{er} septembre 2021.

Ce dossier attributif programme départemental 2020 portera sur l'opération du renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et abandon du surpresseur de Calmont.

Monsieur le Président informe que ce dossier a fait l'objet d'une inscription à l'appel à projet du plan de mesures incitatives de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et qu'à l'occasion des études d'avant-projet, il a été amendé avec un montant porté à 575 369,50 € pour les travaux de réseau avec un linéaire de 2 000 mètres en Ø 150 mm et de 100 000.00 € pour la démolition des ouvrages abandonnés.

Le financement de ces travaux pourra se faire :

Recettes	Montant en €	Dépenses	Montant en €
Subvention Conseil Départemental 31 - Programme 2020 (20%)	10 000,00	Renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et du surpresseur de Calmont	575 369,50
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (30%)	262 500,00	Démolition des ouvrages de Picarrou et de la station de surpression de Calmont	100 000,00
Subvention Conseil Départemental 31 - Programme 2021 (20%)	125 073,90		
Emprunt caisse prêteuse	362 426,10	Honoraires, Aléas et frais divers	84 630,50
Participation du syndicat (fonds propres)	152 000,00	MONTANT TOTAL € HT	760 000,00
		TVA 20%	152 000,00
MONTANT TOTAL € TTC	912 000,00	MONTANT TOTAL € TTC	912 0,00

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité

II. Demande de subvention aep programme départemental 2021

Monsieur le Président indique que le syndicat a délibéré le 23 janvier 2020 et a déposé au titre du Programme Départemental 2020, une demande de subvention pour les travaux suivants :

- Réhabilitation et sécurisation du réservoir de Jouany 2ème tranche financière pour un montant de 332 632.00 €,
- Dévoiement de la canalisation de refoulement entre la station de pompage de Marquet et le réservoir de Louise - 2ème tranche financière pour un montant de 426 300.00 €,
- Renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et du surpresseur de Calmont pour un montant de 391 100.00 €,
- Honoraires, Aléas et frais divers pour un montant de 119 968.00 €

Soit un montant de demande de 1 270 000.00 € H.T. au titre du programme 2020.

Par courrier du CD31 du 9 Novembre 2020, le syndicat a été informé sur les travaux inscrits au titre du programme départemental 2020 soit :

1. Une deuxième tranche financière et solde inscrite pour un montant de 331 432.00 € HT (montant de la subvention en **attribution directe** 66 286.40 €) pour la réhabilitation et sécurisation du réservoir de Jouany - Aignes.
2. Une première tranche financière inscrite pour un montant de 50 000.00 € HT (montant de la subvention **sans attribution directe** 10 000.00 €) pour le renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et abandon du surpresseur de Calmont.

Le dévoiement de la canalisation de refoulement entre la station de pompage de Marquet et le réservoir de Louise sur la commune de Gaillac-Toulza pour une deuxième tranche financière n'a pas été retenu. Le service a informé par le dossier attributif 2019 le CD31 que nous allions réaliser ces travaux en régie et l'inscription faite en 2019 au titre de la première tranche financière s'avère couvrir les dépenses éligibles.

Il y a lieu de demander au titre d'une deuxième tranche financière du programme départemental Haute Garonne 2021 pour part non retenue en 2020 de l'opération pour le renforcement du secteur de Picarrou. Comme indiqué dans le dossier attributif 2020, ces travaux ont fait l'objet d'une inscription à l'appel à projet du plan de mesures incitatives de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les études d'avant-projet ont amendé ce programme pour porter son montant de travaux à 575 369,50 € pour les travaux de réseau avec un linéaire de 2 000 mètres en Ø 150 mm et de 100 000.00 € pour la démolition des ouvrages abandonnés.

Ce programme sera complété des opérations inscrites en suivant dans le schéma directeur d'eau potable soit :

- Renforcement de Mauvezin au lieudit St-Sernin à Saint-Léon 420 000 €
- Etanchéité bache eau de lavage et break point à l'usine André MERIC 120 000 €
- Réhabilitation complète du réservoir de BEAUMONT SE de 200 m³ 72 000 €
- Réhabilitation complète du château d'eau de BEAUMONT de 300 m³ 264 000 €

La demande de subvention au titre du programme départemental 2021 d'un montant HT de 1 501 000 € va donc porter sur :

1. Renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et abandon du surpresseur de Calmont 625 000 €
2. Renforcement de Mauvezin au lieudit St-Sernin à St LEON 420 000 €
3. Etanchéité bache eau de lavage et breakpoint à l'usine André MERIC 120 000 €
4. Réhabilitation complète du réservoir de BEAUMONT SE de 200 m³ 72 000 €
5. Réhabilitation complète du château d'eau de BEAUMONT de 300 m³ 264 000 €

Le financement de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Recettes	Montant en €	Dépenses	Montant en €
Subvention Conseil Départemental 31 - Programme 2021 (20%)	300 200,00	Renforcement du secteur de Picarrou sur la commune de Cintegabelle avec abandon du château d'eau existant et abandon du surpresseur de Calmont	625 000,00 €
Emprunt caisse prêteuse	1 329 800,00	Renforcement de Mauvezin au lieudit St-Sernin à St LEON	420 000,00 €
Participation du syndicat (fonds propres)	326 000,00	Etanchéité bâche eau de lavage et breakpoint à l'usine André MERIC	120 000,00 €
		Réhabilitation complète du réservoir de BEAUMONT SE de 200m3,	72 000,00 €
		Réhabilitation complète du château d'eau de BEAUMONT de 300 m3	264 000,00 €
		Honoraires, Aléas et frais divers	129 000,00
		MONTANT TOTAL € HT	1 630 000,00
		TVA 20%	326 000,00
MONTANT TOTAL € TTC	1 956 000,00	MONTANT TOTAL € TTC	1 956 000,00

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité

TRAVAUX

I. Avenant n°2 à l'accord cadre à bons de commande – Travaux sur réseaux 2018-2021

Monsieur le Président expose que le SPEHA a notifié le 31 janvier 2018 à l'entreprise LAURIERE un accord cadre à bons de commande pour réaliser des travaux sur le réseau.

Dans le cadre de la crise COVID, pour que l'entreprise puisse continuer d'intervenir dans le respect du protocole sanitaire applicable aux entreprises de travaux public, il est nécessaire de passer un avenant pour valoriser les contraintes que supporte l'entreprise.

Cet avenant va créer un prix nouveau forfaitaire HB 1 de 27 € par jour travaillé et par ouvrier présent sur le chantier.

M. Hubert MESPLIE demande des informations complémentaires sur ce nouveau prix.

M. Jean-Pierre AZALBERT relate le contenu détaillé du prix HB 1 fournit par l'entreprise LAURIERE.

Cet avenant est adopté par 30 voix POUR, 1 ABSTENTION

II. Avenant N°1 à l'accord cadre à bons de commande - renouvellement de branchements plomb sur la période 2018 à 2021

Monsieur le Président expose que le SPEHA a notifié le 31 janvier 2018 à l'entreprise LAURIERE un accord cadre à bons de commande pour le renouvellement de branchements en plomb sur la période 2018 à 2021

Dans le cadre de la crise COVID, pour que l'entreprise puisse continuer d'intervenir dans le respect du protocole sanitaire applicable aux entreprises de travaux public, il est nécessaire de passer un avenant pour valoriser les contraintes que supporte l'entreprise.

Cet avenant va créer un prix nouveau forfaitaire HB 1 de 27 € par jour travaillé et par ouvrier présent sur le chantier.

Cet avenant est adopté par 30 voix POUR, 1 ABSTENTION

QUESTIONs DIVERSES

M. BECOURT demande s'il pouvait y avoir une meilleure communication des services techniques lors d'une intervention fuite sur les communes.

M. Benoît VIALAN prend acte de la remarque et va voir avec ses équipes pour mettre en place une procédure afin que les communes soient prévenues dans de meilleurs délais.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la date du prochain conseil syndical qui se déroulera le jeudi 25 mars 2021 à Montesquieu-Lauragais.

Mme Nelly MARRASSÉ fait part du changement des horaires d'accueil du public :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9H-12H/14H-16H
- Mardi : 9H-12H

Monsieur le Président clôture la séance à 19h30